

VICE-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN
1964

- 16 mai — Décision n° 295-D/VP/MFEP/MF/F.UAMCE portant autorisation de paiement complémentaire à l'Union Africaine et Malgache de Coopération Economique dite « UAMCE » 388
- 22 mai — Arrêté n° 212/VP/MFEP portant création d'un centre de formation professionnelle d'animation rurale à Tchitchao 382
- 25 mai — Arrêté n° 213/VP/MFEP/DOM portant déclassement d'une parcelle du domaine public de l'Etat 382
- 27 mai — Décision n° 313-D/VP/MFEP/MF/F accordant une subvention à la caisse de compensation des prestations familiales du Togo .. 383
- 30 mai — Arrêté n° 241/VP/MFEP/MF fixant le taux d'indemnité de cours accordée aux professeurs de l'école nationale des infirmiers et infirmières d'Etat du Togo 383
- Arrêtés et décisions portant nomination, engagement, affectation, admission au centre de formation professionnelle des animateurs de développement rural, rappel à l'activité, remises gracieuses, octroi d'allocations scolaires, concession et révision de pensions de retraite, additif à une précédente décision portant attribution de prêts pour achat de véhicules personnels et approbation de rôles 383

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Décision portant affectation 408

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES,
DES TRANSPORTS
ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

- Décisions portant nominations, intérim, affectations, classement, sanctions disciplinaires, licenciements et rectificatif à une précédente décision portant acceptation de démission ... 408

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Décision portant affectation 411

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

- Décisions portant affectations, engagements, régularisation de situation et acceptation de démission ... 411

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Décisions portant nominations, sanction disciplinaire et radiation 412

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Décision portant licenciement 413

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Arrêtés et décisions portant intégrations, affectations, engagement, rappels d'ancienneté pour services militaires, constatation d'absence irrégulière, exclusion temporaire, constatation de reprise de service, admission à la retraite et rectificatifs à de précédents arrêté et décisions portant admission à la retraite et passages automatiques d'échelon 413

DIVERS

- Décision portant désignation de chefs de village dans la circonscription administrative de Niamtougou 416

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Avis d'appel d'offres (constructions de logements) 417
- Conservation de la propriété foncière (avis de bornage) ... 417
- Situation de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au 31 mars et 30 avril 1964 420
- Avis de perte de titres fonciers 420

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 64-62 du 19 mai 1964 portant création d'un poste administratif à Vogán (Anécho).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 5 mai 1963 ;

Vu l'avis émis par le conseil de circonscription d'Anécho dans ses séances des 23 et 28 août 1960 — (Délibération n° 3/CAA.)

Vu les rapports du chef de circonscription d'Anécho en date des 12 juin 1960, 23 septembre 1962 et 25 mars 1964 ;

Vu la loi des finances n° 63-29 du 17 janvier 1964 ;

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier. — Il est créé dans le ressort territorial de la circonscription d'Anécho, un poste administratif à Vogán.

Art. 2. — Le ressort territorial de ce poste dont le chef-lieu est à Vogán comprend les villages de Vogán, Akoumapé, Animabio, Hahotoé, Kovéto, Kponou, Pédakondji, Vo-Afowuimé, Vo-Assa, Vo-Attivé, Vo-Dagbati, Vo-Dabou, Vokoutimé, Vo-Tokpli, Wogba, ainsi que toutes les fermes (copé) dépendant de ces villages.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et le chef de circonscription d'Anécho sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 19 mai 1964.

N. Grunitzky

Le Président de la République, Ministre de l'Intérieur;

N. Grunitzky